



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4002

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2018**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4002**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2018
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

La convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron a été confiée à la société Atrium. Elle a été conclue pour une durée de 25 ans, et prolongée de 4 ans par avenant, pour permettre la réalisation des travaux de mises aux normes. Elle se terminera le 31 décembre 2023.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2018 comprend les comptes relatifs à l'exécution de la DSP et un rapport d'activité et de qualité de service, intégrant les engagements environnementaux du délégataire.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers :

		2016	2017	2018	Variations 2017/2018	
					En %	Tendance
indicateurs d'activité	nombre de crémations (Bron)	2 774	2 751	3 024	+ 10	↗
	nombre d'inhumations	270	254	260	+ 2	↗
	<i>dont Bron-Parilly</i>	224	184	202	+ 10	↗
	<i>dont Rillieux la Pape</i>	46	70	58	- 17	↘
	nombre de concessions vendues	315	328	338	+ 3	↗
	<i>dont Bron-Parilly</i>	221	234	238	+ 2	↗
	<i>dont Rillieux la Pape</i>	94	94	100	+ 6	↗

		2016	2017	2018	Variations 2017/2018	
					En %	Tendance
indicateurs financiers (en k€)	produits	1 670	1 682	2 019	+ 20	↗
	<i>dont crémations</i>	1 191	1 225	1 428	+ 16	↗
	charges (hors IS)	1 359	1 341	1 913	+ 40	↗
	<i>dont personnel</i>	580	559	661	+ 18	↗
	<i>dont gaz</i>	75	51	75	+ 47	↗
	résultat avant impôts	310	341	106	- 66	↘

Le crématorium de Bron a fait l'objet en 2017 de gros travaux d'investissement pour un montant total de 2 733 000 € pris en charge par le délégataire. Suite au changement des 3 fours en 2016, le délégataire a procédé à la restructuration complète du complexe funéraire-crématorium de Bron : installation des lignes de filtration (une par four), création d'une zone technique avec locaux du personnel, cases réfrigérées et scanner, création d'un préau, d'une 2^{ème} salle de cérémonie, rénovation du bureau du cimetière et d'une salle de convivialité.

Début 2018, le délégataire a présenté ses nouvelles installations aux opérateurs funéraires, et l'accroissement d'activité a pu être absorbé par les 3 fours (au lieu de 2 avant 2017).

I - L'activité et les produits de la délégation

Le chiffre d'affaires de la délégation (2 019 k€) progresse de 20 %, il est composé principalement des produits ci-dessous :

- les crémations représentent 71 % des produits de la délégation. Ce produit augmente de 16 % dont 3 % d'effet prix et 13 % d'effet volume,
- les ventes de caveaux, avec un produit de 269 k€, représentent 13 % des produits de la délégation, en hausse de 28 %, soit + 59 k€,
- les ventes de concessions, avec un produit de 180 k€, représentent 9 % des produits de la délégation, en hausse de 40 % soit + 52 k€,
- les passages en chambres funéraires, avec un produit de 22,5 k€, représentent 1 % des produits de la délégation, en hausse de 4 % soit + 1 k€,
- les inhumations, avec un produit de 48 k€, représentent 2 % des produits de la délégation, en hausse de 5 % soit + 2 k€.

Les autres prestations (location de salle de thanatopraxie, crémation de pièces anatomiques, dispersion de cendres, location de salles de cérémonies, dépôt d'urnes, frais de garde) représentent environ 4 % des produits (71 k€), en hausse de 40 % soit + 20 k€, notamment en raison des exhumations.

II - Les charges et résultats de la délégation

Les charges de la délégation (1 913 k€) augmentent de 40 % soit + 544 k€, entre 2017 et 2018, dont notamment :

- les dépenses de personnel (35 % des dépenses), en hausse de 18 % soit 102 k€,
- les amortissements liés aux nouveaux travaux immobilisés (529 k€), en hausse de 352 k€.

L'évolution des produits et des charges génère une chute du résultat avant impôt de la délégation (106 k€ contre 313 k€ en 2017). La rentabilité moyenne du contrat depuis 1995 (en euros courants) s'établit à 4,7 % (Depuis le début du contrat, le délégataire a enregistré un résultat cumulé de 1 266 k€, avant impôt sur les sociétés, sur un chiffre d'affaires cumulé de 26 657 k€).

III - Gros entretiens et réparations

Le délégataire doit assurer le renouvellement des matériels et installations des biens du domaine délégué. À ce titre, il inscrit dans ses comptes une dotation annuelle conformément à l'avenant n° 3. En 2018, le délégataire a enregistré une dépense de 2,58 k€ au titre des réparations et gros entretiens.

IV - Conclusion

En conclusion, l'exercice 2018 connaît un accroissement de l'activité et donc des produits ; en raison de la mise en service des 3 fours. Le délégataire a constaté la fin des travaux et débuté l'amortissement des travaux de mise aux normes. Ainsi, le délégataire enregistre une hausse de ses charges et la chute de son résultat avant impôt (- 66 %, 106 k€).

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 17 octobre 2019. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2018 produit par la société Atrium au titre de la DSP pour l'activité de gestion et d'exploitation des parcs cimetières de la Métropole (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et la conception, la construction et l'exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.